

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

Le débat d'orientations budgétaires est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire du SIMAJE, collectivité de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (Articles L 2312-1 et L 5211-36 du CGCT modifiés par la Loi NOTRe du 07/08/2015). D'autre part, le Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise les modalités de publication, de transmission et le contenu du rapport qui est présenté à l'assemblée délibérante.

Il doit avoir lieu dans un délai de dix semaines maximums précédant l'examen du budget. Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité,
- de discuter des orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront traduites dans le budget primitif,
- de s'exprimer sur la stratégie financière à adopter.

Les principales ressources du SIMAJE reposant sur les contributions des communes membres, il est intéressant d'analyser l'environnement économique et législatif qui impacteront les finances communales en 2026.

LE CONTEXTE LEGISLATIF 2026

Le projet de loi de finances pour 2026 avait été présenté au Conseil des ministres du 14 octobre 2025. L'Assemblée Nationale a rejeté la première partie et a été transféré au Sénat. Le 15 décembre, celui-ci a voté le projet de budget dans une version largement modifiée.

La commission mixte paritaire réunie le 19 décembre 2025 n'était pas parvenue à un accord, rendant impossible l'adoption d'une loi de finances pour 2026 avant le 31 décembre.

Une loi de finances spéciale avait été promulguée le 26 décembre 2025 afin de permettre à l'État d'assurer la continuité des services publics et ce jusqu'à l'adoption de la loi de finances pour 2026.

Le projet de loi de finances a définitivement été adopté par le Parlement le lundi 2 février, après le rejet des deux motions de censure déposées à la suite du recours au 49.3 par le Premier ministre Sébastien LECORNU vendredi 30 janvier.

La croissance de 0,9 % en 2025, est prévue à 1% en 2026.

L'inflation de 2 % en 2024 a continué à décélérer progressivement pour passer à 0,9 % en 2025 avec une estimation de 1,3 % pour 2026.

L'objectif de déficit public est de 5 % au PIB contre 5,4 % en 2025.

Le déficit de l'État est ainsi chiffré à 134,6 milliards d'euros (contre 131,6 Md€ en 2025). La part de la dette publique atteindrait plus de 118% du PIB (contre 116% en 2025).

Nous citerons ci-après les principales dispositions financières et fiscales de la loi de Finances impactant les collectivités locales :

- Les concours financiers de l'Etat :

La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) est maintenue à son niveau de 2025.

Les dotations de Solidarité Urbaine (DSU) et la dotation de Solidarité Rurale (DSR) progresseront respectivement de 140 et 150 millions d'euros.

La dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), la dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et la dotation Politique de la Ville (DPV) ne fusionneront pas dans un nouveau fonds d'investissement pour les territoires (FIT).

Le fonds vert continue à diminuer, son budget passe de 1,15 milliards d'euros en 2025 à près de 840 millions en 2026.

Les dispositions fiscales :

Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO) est maintenu en 2026 mais les communes seront entièrement exonérées.

La revalorisation des bases des impôts locaux va s'élever à 0,8% contre une baisse de l'inflation.

- Les autres mesures :

Le Compte Financier Unique (CFU) qui compile en un seul document budgétaire les résultats d'un exercice sera obligatoire en 2026. Cette disposition avait déjà été évoquée du fait du changement de référentiel budgétaire et comptable M57.

LE CONTEXTE LOCAL

Une légère baisse des effectifs est notée sur les écoles du SIMAJE sur l'année scolaire 2025/2026. En effet, si l'on compare les effectifs des deux rentrées scolaires à la même date, en septembre 2024, 1 079 élèves et en septembre 2025, 1 027, soit 52 élèves de moins.

L'année 2026 va notamment être marquée par l'ouverture du multi accueil 59 places qui sera géré en régie.

En outre, compte-tenu des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026, le SIMAJE va être soumis au renouvellement des assemblées de ses communes membres, ce qui pourra avoir des incidences sur les priorités et donc une répercussion budgétaire.

De plus, l'arrêté préfectoral n°65-2026-02-03-00003 du 3 février 2026, autorisant le retrait des communes d'Aspin-en-Lavedan, Omex, Ossen, Ségus, Sère-Lanso et Viger du SIMAJE aura des incidences financières, matérielles, humaines et administratives pour le SIMAJE qui interviendront au prorata temporis à la date de l'accord conclu pour le retrait du SIMAJE des 6 communes. Le SIMAJE et les 6 communes ont 6 mois pour arrêter les conditions de retrait. Le délai court à partir du 3 février 2026, date de la publication du présent arrêté, **jusqu'à 3 août 2026**. A défaut d'accord, les conditions de retrait relatives aux biens acquis ou réalisés postérieurement à l'adhésion des communes au SIMAJE seront fixées par arrêté préfectoral.

Il est à noter que depuis 2018, le SIMAJE a réussi à développer le service à la population avec le même montant des contributions aux 23 communes. Cependant, le SIMAJE va se trouver dans l'obligation de rechercher de nouvelles recettes pour maintenir un service public de qualité et répondre aux nouveaux besoins du territoire.

Le SIMAJE a pu dégager un excédent de fonctionnement cumulé de 3 072 730,13 € que nous retrouverons dans le résultat de l'exercice 2025.

L'exercice 2025 enregistre un résultat de fonctionnement de 111 858,11 € en diminution par rapport à 2024.

Des investissements sur les écoles se sont poursuivis en 2025 et la construction du multi-accueil 59 places a pu commencer. Les travaux réalisés sur la cuisine ont permis son ouverture le 27 octobre 2025.

L'exercice 2025 se termine avec un déficit d'investissement de 371 916,95 € sans les restes à réaliser.

Les excédents capitalisés seront nécessaires pour continuer à autofinancer en 2026 et les années suivantes les projets du SIMAJE.

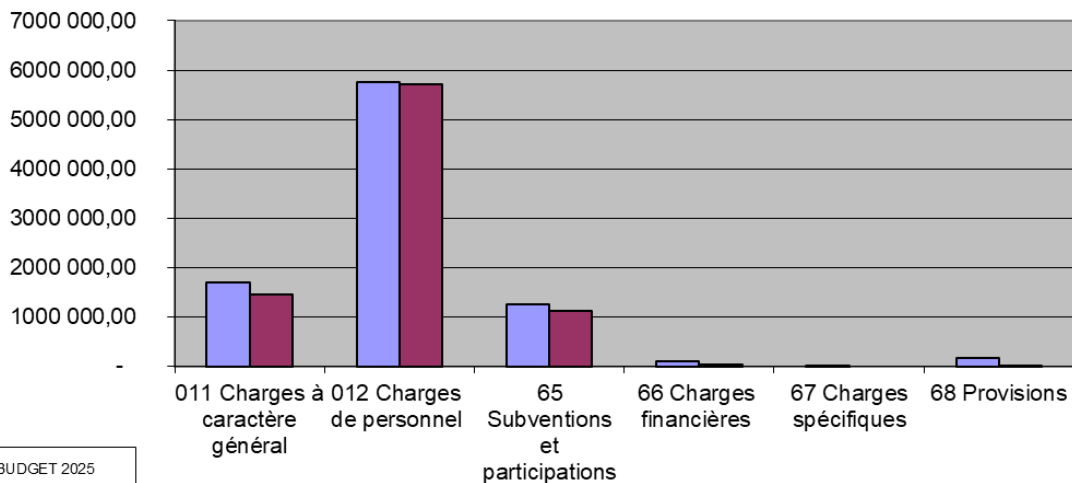
LES RESULTATS 2025

(ces résultats sont donnés à titre provisoire sur la base des éléments connus à ce jour; ils sont susceptibles d'être modifiés tant que l'exercice 2025 n'est pas clôturé)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitres dépenses	BUDGET 2025	REALISE 2025	Chapitres Recettes	BUDGET 2025	REALISE 2025
011 Charges à caractère général	1 697 302,00	1 447 455,53	013 Atténuations de charges	28 000,00	44 568,39
012 Charges de personnel	5 750 000,00	5 706 815,09	70 Produits des services	347 000,00	378 684,63
65 Subventions et participations	1 261 460,00	1 129 267,58	74 Dotations et Participations	8 038 403,77	8 169 221,46
66 Charges financières	100 000,00	32 727,80	75 Revenus des immeubles	23 800,10	24 359,70
67 Charges spécifiques	9 400,00				
68 Provisions	159 000,00	12 910,38			
Total Opérations réelles	8 977 162,00	8 329 176,38	Total Opérations réelles	8 437 203,87	8 616 834,18
Amortissements	209 000,00	186 286,25	Travaux reprise de subvention	48 000,00	10 486,56
virt à la section investissement	2 371 772,00		Excédent reporté 2024	3 072 730,13	
TOTAL DEPENSES	11 557 934,00	8 515 462,63	TOTAL RECETTES	11 557 934,00	8 627 320,74
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025					111 858,11
RÉSULTAT AVEC EXCÉDENT REPORTE DE 2024					3 184 588,24

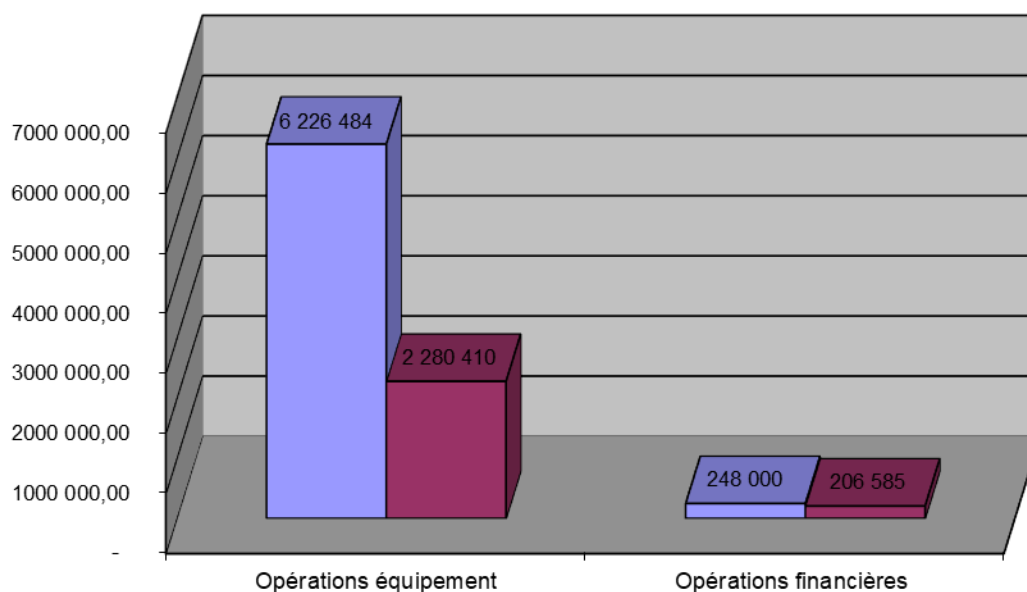
EXECUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2025



SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	BUDGET 2025	REALISE 2025	RECETTES	BUDGET 2025	REALISE 2025
Opérations équipement	6 226 484,00	2 280 410,03	Subventions	1 709 400,00	203 128,60
Opérations financières	248 000,00	206 585,21	Emprunt	1 800 000,00	1 300 000,00
Intégrations	100 000,00	57 602,06	Fctva 2023	58 430,00	62 268,00
Reprise de subventions	48 000,00	10 486,56	Intégrations	100 000,00	57 602,06
			Amortissements	209 000,00	186 286,25
			Affectation résultat 2024	188 057,68	188 057,68
			Virt section de fonctionnement	2 371 772,00	
Total	6 622 484,00	2 555 083,86	Total	6 436 659,68	1 997 342,59
			Excédent reporté	185 824,32	
Résultat 2025		- 371 916,95			
Restes à réaliser		139 277,32	Restes à réaliser		935 774,00
Résultat d'investissement définitif				6 622 484,00 €	424 579,73

EXECUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2025



EPARGNE BRUTE

L'épargne brute est estimée à 300 568,18 €.

Le niveau d'épargne nette de l'exercice 2025 est estimé à 93 982,97 €.

Pour rappel, l'Epargne nette = Recettes réelles de fonctionnement : 8 616 384,18 €- Dépenses réelles de fonctionnement 8 316 266 € (8 329 176,38 €- 12 910,38 € provisions) - Remboursement du Capital de la Dette de l'exercice (206 585,21 €).

Elle mesure la capacité pour la collectivité à autofinancer ses investissements.

EVOLUTIONS BUDGÉTAIRES 2023 A 2026

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CA 2025	BP 2026
011 - Charges à caractère général	1 320 671	1 340 700	1 697 302	1 447 456	1 622 462
012 - Charges de personnel	5 415 827	5 573 364	5 750 000	5 706 815	6 300 000
65 - Autres charges de gestion courante	1 118 840	1 128 112	1 261 460	1 129 267	1 105 416
66 - Charges financières	33 416	33 856	100 000	32 728	70 000
67 - Charges spécifiques	-	-	9 400	-	10 000
68 - Provisions	-	27 075	159 000	12 910	50 000
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	7 888 755	8 103 107	8 977 162	8 329 176	9 157 878
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CA 2025	BP 2026
013 - Atténuations de charges	71 768	30 285	28 000	44 568	30 000
70 - Produits des services	707 447	366 538	347 000	378 685	339 000
74 - Dotations et participations	7 968 497	8 151 845	8 038 404	8 169 221	8 285 699
75 - Autres produits de gestion courante	13 367	38 785	23 800	24 360	16 707
77 - Produits exceptionnels	15 144	-	-	-	-
TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	8 776 222	8 587 453	8 437 204	8 616 834	8 671 406

INVESTISSEMENT

DÉPENSES INVESTISSEMENT	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CA 2025	BP 2026
Opérations d'équipement	408 506	435 284	6 226 484	2 280 410	5 510 664
Opérations financières	237 486	236 739	248 000	206 585	215 000
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	645 992	672 023	6 474 484	2 486 995	5 725 664
RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CA 2025	BP 2026
Subventions	77 561	2 915	1 709 400	203 129	2 831 520
Fctva sur N-2	57 680	91 150	58 430	62 268	67 746
Emprunts	-	-	1 800 000	1 300 000	500 000
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	135 241	94 065	3 567 830	1 565 397	3 399 266

LES ORIENTATIONS 2026

Les montants estimés du budget 2026 sont donnés à titre indicatif et pourraient faire l'objet de modifications d'ici le vote du budget si nécessaire sans modifier de manière significative les grandes masses et les équilibres financiers.

I - FONCTIONNEMENT

LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT sont estimées à **9,2 M €** soit une augmentation de 2 % par rapport à 2025 dont :

Les charges à caractère général estimées à **1 622 462 €** sont en baisse de 4,4 %

BP 2024	RÉALISÉ 2024	BP 2025	RÉALISÉ 2025	Prévisionnel 2026
1 585 000 €	1 340 700 €	1 697 302 €	1 447 455 €	1 622 462 €

Les frais d'administration comprennent les frais de fonctionnement de la structure : fournitures de bureau, assurances, frais d'insertion liés aux marchés publics, documentation, frais d'affranchissement.

Une enveloppe de 28 343€ est également prévue pour l'assurance dommages ouvrage pour les travaux du multi-accueil.

Une enveloppe de 60 884 € est prévue pour les dépenses informatiques : dépenses de petit équipement, maintenance, location. Une convention est établie avec la ville de Lourdes qui a adhéré au Réseau des acheteurs publics (RESAH), centrale d'achat qui permet de bénéficier d'offre tarifaire. Les abonnements aux lignes de téléphonie mobiles et d'internet sont ainsi payés par la ville de Lourdes et le SIMAJE rembourse ces frais.

Le service de prévention : une continuité des aménagements ergonomiques se poursuit en 2026 pour les agents du SIMAJE.

Au niveau des services techniques le budget est estimé à **665 440 €** : sont prévues des peintures dans les écoles primaires d'Honoré Auzon, Saint-Pé et Poueyferré.

La cour de l'école de Darrespouey doit également être réparée suite à son affaissement.

Pour répondre aux obligations en matière d'accessibilité, une rampe d'accès PMR à l'école de Poueyferré sera effectuée en régie ainsi que la clôture de liaison entre la maternelle et le primaire du Lapacca.

Le budget du service technique est en hausse de 9,50% du fait de plusieurs éléments.

Un retard de la facturation d'eau de la CATLP en 2025 va augmenter ce poste en 2026.

Le budget de la cuisine est en augmentation du fait de son fonctionnement sur une année entière (fluides et location d'un camion dans l'attente de la livraison du nouveau).

Des crédits de fonctionnement pour le multi-accueil (fluides) sont également budgétisés cette année à partir de son ouverture.

Concernant le Service scolaire, péri scolaire, extrascolaire et petite enfance : le budget est estimé à 746 730 € soit une diminution de 16% par rapport à 2025.

Projets Structurants posés :

- **Cuisine centrale :**

Les dotations budgétaires du service restauration sont en baisse au niveau du pôle enfance du fait de la mise en service de la cuisine centrale du SIMAJE. En effet, les charges locatives du lycée de Sarsan ne sont plus à prévoir. Cependant, il est budgétisé l'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion qui devra être opérationnel à la rentrée de septembre 2026 et qui permettra de mieux maîtriser les parties menus/achats/hygiène. Cet outil est évalué à hauteur de 6 800 € HT en fonctionnement pour la 1ère année et à 5 800 € HT en investissement pour la formation et le paramétrage.

- **Multi-accueil 59 places :**

L'année 2026 pour la compétence petite enfance exercée par le SIMAJE va être marquée par l'ouverture du multi-accueil 59 places. Le SIMAJE gèrera en régie cette structure, qui s'appellera « La crèche les petits explorateurs ». Un budget de fonctionnement est prévu d'environ 33 680 € notamment pour l'achat de petits équipements (linge, vaisselles, chauffe biberons...), de couches, la formation des agents, les frais de nettoyage des locaux à la fin du chantier.

Quelques exemples de Projets du service :

- **Espaces expressions :**

En 2025, le Secteur Enfance du SIMAJE s'est associé aux Francas 65 qui proposent des ateliers Graines de Philo pour permettre aux enfants et aux jeunes de penser et d'échanger ensemble sur des questions en écoutant les différents points de vue dans un espace où la parole est sécurisée et régulée. Le périscolaire d'Auzon, du Lapacca et de Saint-Pé a bénéficié du dispositif.

Les retours d'expériences positifs ont encouragé le Secteur Enfance à reconduire le projet Espace Expressions et à l'étendre à quatre nouvelles structures élémentaires (Adé, Lézignan, Loubajac, Ossen) mais aussi à l'expérimenter pour une structure maternelle (Lannedarré).

- **Périsco-challenge :**

Les périsco-challenges sont des défis lancés par le secteur enfance aux différents périscolaires du SIMAJE pour leur permettre de vivre des projets communs et de réaliser un travail en transversalité. Un challenge est à relever à chaque période de vacances à vacances. C'est une belle occasion pour les enfants et les équipes de s'exprimer, de partager leurs idées et de se rapprocher autour de différentes thématiques. Pour l'année scolaire 2025/2026, les thématiques sont : Booste ton Téléthon entre novembre et décembre 2025, la journée des malvoyants entre janvier et février 2026, le périscolaire de mes rêves entre mars et avril 2026, l'égalité garçon-fille entre mai et juillet 2026.

- **Eveil au judo:**

L'action d'initiation au Judo, avec le club de Lourdes, sera reconduite pour les différentes structures périscolaires avec 10 séances de découvertes gratuites pour des enfants âgés entre 9 et 11 ans.

- **Repas intergénérationnels :**

Depuis 2024, le SIMAJE a mis en place en partenariat avec le CCAS de la Ville de Lourdes des repas intergénérationnels deux vendredis midi par mois entre fin mars et début juillet. Aussi en 2026, deux séniors du CCAS viendront déjeuner en compagnie des enfants au sein des restaurants scolaires des 6 écoles de Lourdes. Ainsi, cette action contribuera à rompre l'isolement des aînés et ressoudra les liens entre générations. Au menu sera servi cette année encore de la convivialité, des échanges, de la transmission de savoirs et d'expériences.

D'autre part, sur la commune de Saint Pé de Bigorre, 4 résidents de l'EHPAD Pyrène Plus viendront également partager le repas et échanger avec les enfants de l'école publique de Saint Pé durant 5 jours. A leur tour les enfants se rendront à l'EHPAD sur 2 temps périscolaires du soir.

- **Journée des ATSEM :**

Depuis 2024, le SIMAJE s'est engagé à participer à la journée nationale de valorisation du métier d'ATSEM uniquement au sein de l'école maternelle de l'Ophite. En 2025, ce sont toutes les écoles maternelles de Lourdes qui ont participé. En 2026, toutes les écoles du SIMAJE présenteront et valoriseront le métier d'ATSEM en mettant en avant la complémentarité éducative au sein des écoles. Cette journée aura lieu le 20 mars 2026 cette année.

- **Journée Intercentre été 2026 :**

Comme depuis deux étés, une journée citoyenne intercentre sera à nouveau proposée sur l'été 2026, la thématique sera « culture et patrimoine local » pour les 3/13 ans. Les actions sont encore en cours de réflexion.

Parallèlement à ces opérations, les actions suivantes se poursuivent en 2026 : le déploiement du Projet Educatif de Territoire (PEdT) SIMAJE, le « Relais Petite Enfance », l'opération « savoir nager », l'opération « Savoir rouler » l'opération « Gaspillage alimentaire », les « études surveillées », « l'intervenante en anglais », « l'Occitan » et l'opération « petits déjeuners ».

Les charges du personnel sont estimées à 6 300 000 €

BP 2024	RÉALISE 2025	BP 2025	RÉALISE 2025	PREVISIONNEL 2026
5 700 000 €	5 573 364 €	5 750 000 €	5 706 815 €	6 300 000 €

Concernant ce budget 2026, afin d'assurer le fonctionnement du multi accueil 59 places, à compter de la date de son ouverture, il a été prévu l'intégration des agents de la crèche hospitalière Saint Vincent de Paul, qui seront donc rémunérés par le SIMAJE.

Le nombre d'agents nécessaire à son fonctionnement est de 21 agents actuellement mise à disposition du centre hospitalier et assure la direction de la crèche Saint Vincent de Paul.

Aussi, il a été convenu d'un commun accord entre toutes les parties, représentants du Centre Hospitalier Tarbes-Lourdes, SIMAJE et agents, qu'une période transitoire serait mise en place avant un recrutement définitif au sein du SIMAJE compte-tenu de l'envergure du projet et des changements induits pour le personnel.

A compter de la date d'ouverture du multi-accueil 59 places, il sera procédé à une mise en détachement des agents identifiés au recrutement pour une période de 7 mois avant intégration dans les effectifs du SIMAJE.

Les agents actuellement contractuels au sein de la Crèche Saint Vincent de Paul seront recrutés par la voie d'un contrat à durée déterminée au sein du SIMAJE également.

Les agents fonctionnaires qui ne souhaiteront pas intégrer définitivement le SIMAJE après cette période de 7 mois de détachement réintégreront les effectifs du Centre Hospitalier Tarbes-Lourdes qui s'engage à les reclasser en interne.

➤ Mise à disposition d'agents :

- 1 agent administratif de la ville de Lourdes auprès du SIMAJE à hauteur d'1 ETP depuis le 1er août 2022, qui se poursuit au moins jusqu'au 7 août 2026 suite au départ en disponibilité d'un agent du service administratif péri-extra scolaire.
- La Directrice de la Crèche Saint-Vincent de Paul continue à être mise à disposition du Centre hospitalier, qui rembourse sa rémunération au SIMAJE, jusqu'à l'ouverture du nouvel équipement.

➤ Mutualisation des services : La mutualisation des services supports entre la ville de Lourdes et le SIMAJE ainsi que d'une partie des services Propreté urbaine et Espaces verts sur des interventions spécifiques dans les écoles de Lourdes (ramassage des feuilles, tontes, tailles, élagages) a généré un reversement financier du SIMAJE à la ville à hauteur de 316 523 € en 2025. Cette mutualisation se poursuit en 2026.

Les évolutions réglementaires impactantes sur 2025 et 2026 :

- La participation employeur sur la part Prévoyance, dans le cadre de la Protection Sociale Complémentaire est maintenue en 2026 sur la base de 10 € bruts mensuels pour les agents qui adhèrent au contrat collectif signé avec le Centre de Gestion des Hautes-Pyrénées auprès de TERRITORIA Mutuelle.
- L'obligation de participation sur la part Santé, devient effective au 1^{er} janvier 2026. Le SIMAJE verse déjà une participation à hauteur de 16,28 € bruts mensuels sur les mutuelles labellisées, qui sera maintenue.
- Augmentation du taux de cotisation à la CNRACL à hauteur de 34,65% au 1^{er} janvier 2025 sur les charges patronales, soit + 3%, avec des augmentations annoncées chaque année jusqu'au 1^{er} janvier 2028 pour atteindre 43,65%. Il est passé à 37,65% au 1^{er} janvier 2026.
- La contribution employeur à l'assurance chômage a été réduite de 0,05 point le 1^{er} mai 2025 pour passer de 4,05% à 4%. Elle ne s'applique qu'aux agents contractuels.
- Le SMIC a été augmenté de 1,18% au 1^{er} janvier 2026, engendrant l'ajustement des indemnités différentielles et des IFSE des agents impactés en lien avec l'intégration de leur 13^{ème} mois indiciaire dans le régime indemnitaire.
- Pas de nouvelle augmentation du point d'indice prévue sur 2026, ce dernier étant fixé à 4,9228 € depuis le 1^{er} juillet 2023.

- Après une diminution de son taux de cotisation de 1,10% à 0,9% en 2024, Hautes-Pyrénées a procédé à une augmentation au taux de 1,30% au 1^{er} janvier 2025. Pas de nouvelle augmentation en 2026.

Les autres évolutions réglementaires sur 2026 :

- Hausse des cotisations patronales des tranches A et B de l'IRCANTEC, applicable aux agents contractuels et aux fonctionnaires à moins de 28 heures hebdomadaires :

Tranche A : + 0,07% avec un taux passant de 4,20% à 4,27%

Tranche B : + 0,20% avec un taux passant de 12,55% à 12,75%.

Pour mémoire, la tranche B n'est atteinte qu'en cas de dépassement du plafond annuel de la sécurité sociale, soit environ 4 005 euros bruts mensuels. Or, la grande majorité des agents territoriaux concernés, notamment en catégories C et B, et y compris une partie des agents de catégorie A notamment en début de carrière, se situent en deçà de ce seuil. En pratique, l'impact de la hausse de la tranche B demeure donc très limité.

- Augmentation du taux de cotisation patronale au titre de l'assurance vieillesse à hauteur de 2,11% au lieu de 2,02%.

- Le taux accident de travail appliqué aux agents du régime général, qui était passé de 1,67% à 1,57% en 2024, a augmenté à 1,58% en 2025. Il est repassé à 1,54% au 1^{er} janvier 2026.

Il conviendra de tenir compte également comme chaque année de l'évolution des frais de personnel liée au Glissement Vieillesse Technicité et aux avancements de carrière des agents.

Les principaux chiffres à retenir au 1er janvier sont les suivants :

Fonctionnaires (titulaires + stagiaires) : 120 dont 9 agents en disponibilité pour convenances personnelles

CDI de droits public : 2

Contrats d'accroissement temporaire d'activité (CATA) : 14

Vacataires : 2

Remplaçants : 5

Contrat de droit public directrice de crèche : 1

❖ Les participations et subventions versées aux organismes sont estimées à 1 105 416 €

BP 2024	RÉALISÉ 2024	BP 2025	RÉALISÉ 2025	Prévisionnel 2026
1 266 820 €	1 128 112€	1 261 460 €	1 129 268 €	1 105 416 €

Les Participations versées à l'Ogec de Lourdes et à l'Ogec de Saint-Pé de Bigorre

Les conventions avec l'OGEC de Lourdes et de Saint-Pé de Bigorre ont été renégociées fin 2020 pour une période allant jusqu'en 2026 et sont ajustées chaque année en fonction de l'indice INSEE des prix à la consommation hors tabac de l'ensemble des ménages.

Malgré l'augmentation du coût de l'élève, le versement à l'OGEC de Lourdes en 2026 s'élevant à 271 299 € sera inférieur d'environ 18 425 € à celui de 2025 du fait de la perte de 26 élèves.

La participation versée à l'OGEC de Saint-Pé pour l'école Sainte Elisabeth s'élevant à 39 448 € est supérieure de 1 336 € à celle de 2025 à cause d'un élève en plus et du fait de l'augmentation de l'inflation.

Une subvention de 23 654 € est également prévue pour les déplacements

Pour rappel, les autres principales participations et subventions concernent :

- La crèche Saint-Vincent de Paul pour 438 000 €, cette subvention sera proratisée en fonction de la date d'ouverture et de reprise en gestion directe par le SIMAJE du multi-accueil 59 places,
- La halte-garderie la Souris Verte pour 210 000 €,

Pour cette subvention, le montant sera cependant ajusté dès que la CAF aura versé le Bonus Territoire à cet établissement dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG). Le montant de la subvention du SIMAJE sera donc diminué du montant de ce Bonus Territoire qui ne sera connu qu'au cours du second semestre 2026.

- Le Comité d'Entraide pour 30 590 €,
- Les projets éducatifs dans les écoles pour 31 455 €,
- La subvention versée au Sivu du Pibeste pour 14 000 €
- La participation de 10 000 € pour les écoles privées sous contrat d'association avec l'Etat dispensant un enseignement bilingue en langue régionale,

Depuis 2021, ce chapitre enregistre également les dépenses d'informatique en nuage (cloud) : le montant pour 2026 devrait avoisiner les 28 500 €.

Il conviendra d'inscrire une enveloppe d'environ 8 000 € pour les créances éteintes et les admissions en non-valeur sur ce chapitre.

❖ Provisions

Avec le passage à la M57, il n'existe plus de crédits de paiement pour des dépenses imprévues. Une enveloppe va être inscrite en provisions en cas de contentieux ou de créances dont la probabilité de recouvrement est compromise.

LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT sont estimées à 8,7 M€ :

BP 2024	RÉALISE 2024	BP 2025	RÉALISE 2025	PRÉVISIONNEL 2026
8 650 822 €	8 587 453 €	8 437 204 €	8 616 835 €	8 671 407 €

Les contributions financières des communes constituent la principale recette du Simaje :

Par arrêté préfectoral n°65-2026-02-03-00003 du 3 février 2026, Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées a autorisé le retrait des communes d'Aspin-en-Lavedan, Omex, Ossen, Séguis, Sère-Lanso et Viger du SIMAJE.

Le montant global de l'attribution de compensation, versée par la CATLP aux 23 communes, ne va pas être modifiée mais la répartition entre les 23 communes va être revue. Cela aura donc une incidence sur le montant de l'appel aux contributions des communes que fait le SIMAJE.

Les contributions financières des communes, à ce jour, sont donc identiques à celles de 2022 pour un montant global de 7 227 872 € mais elles seront revues en fonction de l'accord conclu pour le retrait du SIMAJE des 6 communes.

Communes	Montants en €
ADE	265 843
LES ANGLES	40 289
ARCIZAC EZ ANGLES	83 433
ARTIGUES	8 248
BARLEST	104 370
BARTRES	166 865
BOURREAC	37 751
ESCOUBES POUTS	35 530
JARRET	102 150
JULOS	120 866
LEZIGNAN	118 011
LOUBAJAC	129 114
LOURDES	4 733 457
PAREAC	19 669
PEYROUSE	98 977
POUEYFERRE	291 539
ST PE DE BIGORRE	397 178
SERE LANSO	24 744
ASPIN EN LAVEDAN	160 203
OMEX	78 991
SEGUS	88 191
OSSEN	73 916
VIGER	48 537
TOTAL	7 227 872

Il est également précisé que si la participation financière demandée par le SIMAJE à ses communes membres dépasse le montant de 7 227 872 €, le solde sera réparti entre les communes membres au prorata de leur population DGF telle qu'elle est notifiée sur les fiches DGF.

Les principales autres recettes de fonctionnement sont :

- les contributions parentales pour les cantines et les accueils de loisirs sont estimées cette année à 750 000 €. Depuis 2023, les tarifs de la restauration scolaire sont modulés en fonction du quotient familial tout comme ceux des accueils de loisirs. Les nouveaux tarifs sont en vigueur depuis le 1er avril 2025.
- la participation financière des communes hors SIMAJE pour la scolarisation de leurs élèves (augmentation de 750 à 800€ par élève) va permettre de générer une recette prévisionnelle de 29 600 €,
- les subventions provenant de la CAF, du Conseil Départemental et de l'État pour un total de 376 090 €,
- la subvention de la CAF pour le multi-accueil estimée à 185 000 €,
- le remboursement du personnel mis à disposition (directrice de crèche) proratisé jusqu'à l'ouverture pour 34 000 €,

- les remboursements sur charges de personnel provenant de la statutaire estimés à 25 000 €,
- les autres recettes proviennent de tiers pour le remboursement de frais supportés par le SIMAJE : remboursement affranchissement de la CA TLP, fluides et carburant par la commune de Lourdes pour 5 000 €,
- les loyers perçus du Rectorat et de la ville de Lourdes pour les collections du château : 16 708€,
- le remboursement des accompagnateurs scolaires par la CATLP pour 11 000 €,
- le FCTVA pour les dépenses d'entretien de 2024 pour 6 137 €.

II – INVESTISSEMENT

L'enveloppe globale des investissements concernant les travaux et équipements est estimée à environ 5,5 M€ TTC (dont les restes à réaliser 2025 repris à hauteur de 139 277 €), sur la base du programme d'investissement suivant :

- ✓ **Investissements relatifs aux établissements scolaires, péri et extra scolaires : 144 736,87€**
dont 36 116,87 € de restes à réaliser

Une enveloppe de travaux estimée à 96 629,58 € TTC dont 33 629,58€ de reports 2025

- Ecole maternelle Lapacca : mise aux normes porte coupe-feu locaux stockage
- Ecole maternelle Ophite : réparations infiltrations toitures, sécurisation clôtures et escaliers
- Ecole Lézignan : changement du plafond rayonnant et d'un store d'une salle de classe
- Ecole primaire Lapacca : changement vanne gaz
- Ecole d'Adé et de Lézignan : travaux peinture extérieures
- Ecole de Poueyferré : peinture de la salle de motricité

Acquisition / Renouvellement de matériel informatique : une enveloppe à 17 820€

Pour le service Prévention : 7 037,29 € dont 2 487,29 € de restes à réaliser

Acquisition de fauteuils et de tabourets ergonomiques

Mobilier et équipements pour les écoles et les cantines : 23 250 €

Compte tenu des contraintes financières, la priorité a été mise sur le renouvellement du matériel de nettoyage vétuste (aspirateur, lave-linge, sèche-linge, auto laveuse) afin de garantir la propreté des locaux.

Une enveloppe de 5 000 euros a été prévue afin de répondre au renouvellement d'urgence de matériel hors service indispensable au quotidien (réfrigérateur, autolaveuse, lave-linge...)

- ✓ **Bâtiment administratif : une enveloppe de 24 375 € dont 675 € de restes à réaliser**

Ces crédits sont prévus pour l'acquisition de matériel informatique et d'outillage.

- ✓ **Multi Accueil 59 places : 3 828 178 €**

Les travaux du multi accueil 59 places ont commencé fin d'année 2024 avec le chantier de la démolition de l'ancienne piscine de la Coustète mise à disposition par la ville de Lourdes. Les travaux se poursuivent sur 2026 avec une ouverture prévue le 4^{ème} trimestre 2026.

En parallèle des travaux de construction, le SIMAJE va acquérir du mobilier adapté à la tranche d'âge des enfants accueillis et permettre aux agents d'évoluer dans de bonnes conditions.

Conformément à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et SIMAJE, les travaux d'aménagement du parking de la Coustète sont également budgétisés et remboursés par la ville de Lourdes au SIMAJE déduction faite de la subvention Agence Eau Adour Garonne.

Ledit remboursement et les subventions prévisionnelles de l'Etat, de la Région, du Département, de la CAF et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne sont inscrites pour un montant de 2 684 020 €.

Le solde de l'emprunt de 500 00 € souscrit pour les travaux multi accueil est également inscrit dans les restes à réaliser.

✓ **Cuisine centrale : 180 285,45 € dont 102 485,45 € de restes à réaliser**

Le camion acquis doit être livré courant de l'été 2026. Un logiciel de pilotage restauration est à prévoir ainsi que l'aménagement de la 2^{ème} cellule de refroidissement du bâtiment.

Nous attendons 147 500€ de subventions de la part de la Région et du Département.

✓ **Souris Verte : 1 600 €**

Des travaux concernant un volet roulant sont prévus.

✓ **Opérations non individualisées**

Il est proposé d'inscrire une enveloppe d'environ 1,3 millions € qui pourra être redistribuée dès finalisation du coût des investissements et des possibilités de subventions par les différents partenaires.

III - LA DETTE

Le capital de la dette SIMAJE restant dû au 01/01/2026 est de 2 542 785,99 €

L'encours de la dette par habitant au 01/01/2026 s'élève à 120,85 €

(sur la base de la population INSEE 2022 : 21 040 hab.)

Structure de la dette actuelle :

A ce jour : 9 emprunts sont en cours de remboursement, tous classés dans le groupe A selon la charte de bonne conduite, correspondant à des taux fixes ou à des taux variables simples.

Annuité 2026 : 249 014,94 € dont intérêts = 42 823,23 €
 dont capital = 206 191,71 €

Le montant de la dette sera affiné en fonction de la date de restitution de l'école d'Ossen à la commune d'Ossen.

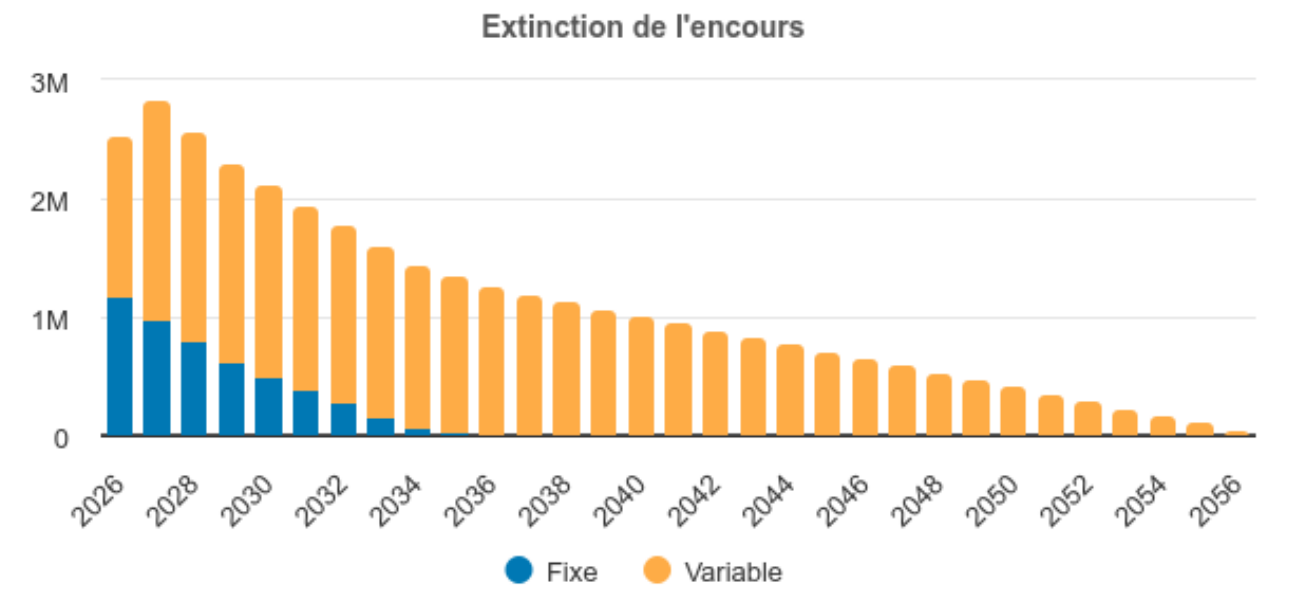
DESTINATION DES PRÊTS	PRÊTEUR	CAPITAL EMPRUNTE	CAPITAL RESTANT DÛ AU 01/01/2026
École Poueyferré	Crédit Agricole	245 248,48 €	71 059,45
Construction école St Pé	Caisse Épargne	1 200 000,00 €	260 000,00 €
Investissements 2018	Crédit Agricole	340 000,00 €	191 115,53 €
Investissements 2018	Caisse Épargne	216 667,00 €	118 849,77 €

Investissements 2018	Banque Postale	346 000,00 €	189 801,33 €
Investissements 2018	Caisse Épargne	123 200,00 €	67 579,71 €
École Ossen	Crédit Agricole	150 000,00 €	91 593,11 €
Investissements 2020	Crédit Agricole	380 000,00 €	252 987,07 €
Multi accueil 59 places	Banque des territoires	1 300 000,00 €	1 300 000,00 €
Etat de la dette au 1/1/2026		4 301 115,48 €	2 542 785,99 €

Extinction de la dette :

Exercice	Encours début	Capital	Intérêts	Tirage	Taux moyen	Taux actuariel	Annuité
2026	2 543 K€	206 K€	43 K€	1 800 K€	1,99 %	2,03 %	249 K€
2027	2 837 K€	269 K€	55 K€	0 K€	2,02 %	2,59 %	324 K€
2028	2 568 K€	265 K€	50 K€	0 K€	2,06 %	2,62 %	315 K€
2029	2 303 K€	186 K€	48 K€	0 K€	2,21 %	2,66 %	235 K€
2030	2 117 K€	168 K€	48 K€	0 K€	2,35 %	2,75 %	216 K€
2031	1 949 K€	169 K€	47 K€	0 K€	2,54 %	2,85 %	216 K€
2032	1 779 K€	171 K€	46 K€	0 K€	2,71 %	2,96 %	217 K€
2033	1 608 K€	160 K€	44 K€	0 K€	2,88 %	3,08 %	204 K€
2034	1 449 K€	96 K€	42 K€	0 K€	3,04 %	3,21 %	139 K€
2035	1 352 K€	83 K€	41 K€	0 K€	3,18 %	3,28 %	124 K€
2036	1 269 K€	69 K€	40 K€	0 K€	3,26 %	3,33 %	110 K€
2037	1 200 K€	60 K€	39 K€	0 K€	3,31 %	3,34 %	99 K€
2038	1 140 K€	60 K€	38 K€	0 K€	3,36 %	3,34 %	98 K€
2039	1 080 K€	60 K€	36 K€	0 K€	3,36 %	3,33 %	96 K€
2040	1 020 K€	60 K€	33 K€	0 K€	3,36 %	3,32 %	93 K€
2041	960 K€	60 K€	31 K€	0 K€	3,36 %	3,31 %	91 K€
2042	900 K€	60 K€	29 K€	0 K€	3,36 %	3,30 %	89 K€
2043	840 K€	60 K€	27 K€	0 K€	3,36 %	3,28 %	87 K€
2044	780 K€	60 K€	25 K€	0 K€	3,33 %	3,26 %	85 K€
2045	720 K€	60 K€	23 K€	0 K€	3,26 %	3,23 %	83 K€
2046	660 K€	60 K€	21 K€	0 K€	3,26 %	3,22 %	81 K€
2047	600 K€	60 K€	19 K€	0 K€	3,24 %	3,20 %	79 K€
2048	540 K€	60 K€	16 K€	0 K€	3,16 %	3,17 %	76 K€
2049	480 K€	60 K€	14 K€	0 K€	3,16 %	3,16 %	74 K€
2050	420 K€	60 K€	13 K€	0 K€	3,16 %	3,15 %	73 K€
2051	360 K€	60 K€	11 K€	0 K€	3,14 %	3,13 %	71 K€
2052	300 K€	60 K€	9 K€	0 K€	3,07 %	3,10 %	69 K€

2053	240 K€	60 K€	7 K€	0 K€				
2054	180 K€	60 K€	5 K€	0 K€	3,07 %	3,10 %	65 K€	
2055	120 K€	60 K€	3 K€	0 K€	3,07 %	3,10 %	63 K€	
2056	60 K€	60 K€	1 K€	0 K€	3,08 %	3,10 %	61 K€	



Histogramme de l'encours de dette au 1 janvier de l'année jusqu'à extinction de l'encours